



## Avec ameli.fr, je gère mon dossier sans me déplacer

### L'Assurance Maladie est sur Internet, le saviez-vous ?

Ameli.fr est le portail d'information de l'assurance maladie. A partir de ce site vous retrouvez toutes les informations sur vos droits et vos démarches en quelques clics !

### La gestion de votre dossier en ligne, c'est possible !

Vous pouvez dorénavant gérer votre dossier d'assuré directement à partir de votre compte personnel. Pour le créer, il vous suffit de vous connecter et de faire votre demande de code confidentiel.

Une fois le code réceptionné, connectez-vous sur votre compte sur ameli et disposez quand vous le souhaitez des services dont vous avez besoin :

- suivi de vos remboursements (consultations, examens médicaux, dépenses en pharmacie) et du paiement de vos indemnités journalières en temps réel
- téléchargement de votre attestation de droits ou d'indemnités journalières
- suivi d'édition de votre nouvelle carte Vitale
- commande de votre carte européenne d'assurance maladie

### Une question ? une demande ?

De chez vous, envoyez un courriel à votre CPAM et recevez une réponse sous 48h directement sur votre compte sécurisé.

**N'attendez plus, d'autres services sont à découvrir. Connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et ouvrez dès à présent votre compte !**



Pour plus  
d'informations :

Rendez-vous sur



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

